



OFFRE D'EMPLOI

AGENT AUX COMMUNICATIONS



La Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage est située dans la MRC de Lotbinière et compte une population d'environ 1 100 habitants. Elle est majoritairement constituée de terres agricoles. La Municipalité est à la recherche d'un agent de communication. L'embauche de cette ressource sera en partage avec la municipalité voisine, St-Narcisse de Beaurivage.

Sous la responsabilité des directions générales et en étroite collaboration avec l'équipe de travail, l'agent aux communications s'assure de la promotion et de la communication aux citoyens des services offerts par la municipalité.

Description des tâches

- Développe, planifie, coordonne et réalise des stratégies de communication intégrées visant à informer et sensibiliser la population ;
- Élabore un calendrier de communication annuelle en collaboration avec les différents directeurs de la Municipalité ;
- Assure la gestion des médias sociaux en continu ;
- Gère et améliore le site internet ;
- Coordonne la production de visuels dynamiques et attractifs ;
- Supervise L'adjoint administratif dans la production du journal Le Beaurivageois et tout autre employé qui a des tâches reliées aux communications ;
- Rédige des communiqués et tout autre document pertinent ;
- Élabore l'ensemble des actions de communication internes et externes ;
- Analyse les performances des différents outils de communication existants et optimise ces derniers ;
- Exerce un rôle-conseil stratégique sur toutes questions concernant les communications auprès des membres du conseil municipal ;
- Assure la couverture médiatique du maire et fait connaître les différents conseillers municipaux ;
- Planifie et coordonne les événements publics tels qu'inauguration, activités ou autres ;
- Responsable des communications au niveau des mesures d'urgence ;
- Toutes autres tâches connexes.

Exigences

Les candidats doivent posséder une formation et/ou de l'expérience en communication, en marketing, en bureautique ou toute autre discipline et expérience connexe en lien avec le poste (Le baccalauréat en communication est considéré comme un atout).

Sous la gouvernance du directeur général et conformément au Code municipal, règlements municipaux, politiques en vigueur, et autres lois et règlements des paliers gouvernementaux, l'agent de communication doit :

Posséder un bon sens de l'organisation, de la gestion du temps (respect des échéanciers), de l'initiative, dynamisme, autonomie, polyvalence et souci du travail bien fait, discrétion, intégrité, et, avoir de la facilité à travailler en équipe, communiquer aisément et faire preuve de tact et courtoisie ; excellent français parlé et écrit.

Conditions de travail

Entrée en fonction : Dès que possible

Poste permanent 30h/semaine

Le candidat pourrait être appelé à couvrir des événements en dehors des heures de travail habituelles.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en personne, par courrier, par courriel ou par télécopieur au plus tard le 15 mars 2023 à l'attention de :

Monsieur Alexandre Caron, directeur général greffier-trésorier

Courriel : dg@mun-stpatrice.com

Télécopieur : (418) 596-2430

Adresse : 486, rue principale, bureau 100, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Québec G0S 1B0

Conditions salariales à discuter selon l'expérience du candidat.

Seules les personnes dont la candidature sera retenue pour une entrevue seront contactées.

Le masculin est employé dans l'unique but d'alléger le texte.